

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Mercredi 29 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

D'après les données SIVIC et les remontées des établissements de santé ce jour :

- **133** établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement,
- **2 537** (-73/hier) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour, dont **383** patients (-23/hier) soit 15 % sont en réanimation/soins intensifs.
- Un cumul de **1 311** décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté à ce jour dans la région.
- **4 909** patients atteints de Covid-19 sont retournés à domicile au total.

Pour la journée du 29 avril, **80** nouvelles hospitalisations dans la région dont **9** nouvelles admissions en réanimation, **36** nouveaux décès et **161** retours à domicile ont été enregistrés.

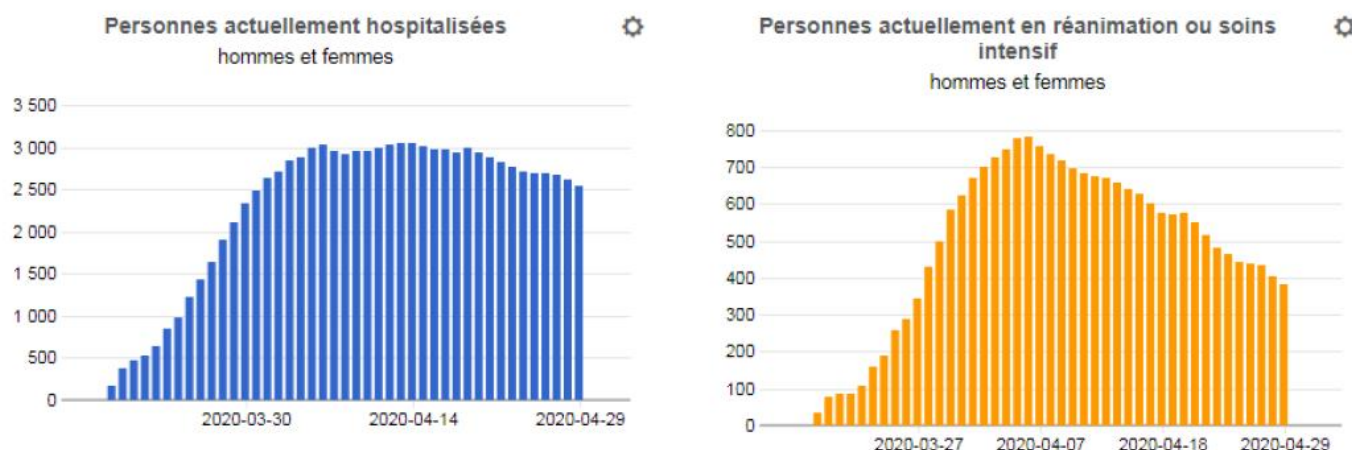
Depuis le 20 avril, on observe une tendance à la baisse des hospitalisations en cours. Une diminution plus nette du nombre de personnes prises en charge en réanimation est observée depuis le 7 avril.

Malgré un nombre de nouvelles hospitalisations en augmentation pour les journées du 27 et du 28 avril (probablement lié à un rattrapage des données du weekend comme chaque semaine), la tendance à la baisse se poursuit au niveau des différents indicateurs.

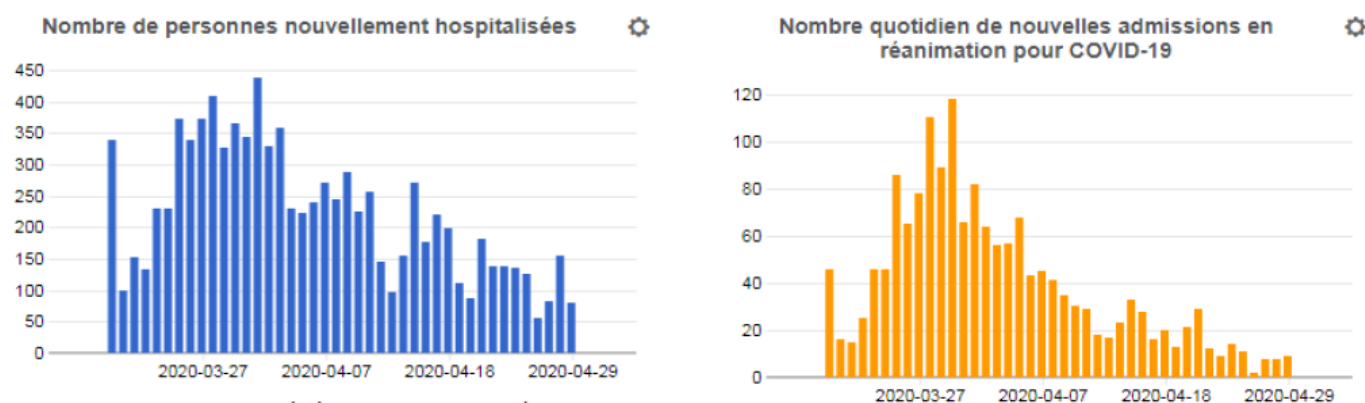
Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	161	79	251
Allier	45	26	123
Ardèche	143	67	169
Cantal	27	5	28
Drôme	123	118	386
Isère	191	103	419
Loire	398	186	594
Haute-Loire	31	10	71
Puy-de-Dôme	44	33	124
Rhône	1 091	502	1 796
Savoie	76	41	317
Haute-Savoie	207	141	631
Auvergne-Rhône-Alpes	2 537	1 311	4 909

*Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

Figures 1 : Evolution du nombre de personnes atteintes de Covid-19 hospitalisées, en réanimation/soins intensifs en Auvergne-Rhône-Alpes, 17/03 au 29/04/2020 (Source : SI-VIC)



Figures 2 : Evolution de l'incidence du nombre de nouveaux patients atteints de Covid-19 hospitalisés, en réanimation/soins intensifs, retournés à domicile et décès en Auvergne-Rhône-Alpes, 17/03 au 29/04/2020 (Source : SI-VIC)



MASQUES GRAND PUBLIC

Le port du masque grand public (non sanitaire) est préconisé pour la population dans certaines situations pour se protéger et protéger les autres. **Il est complémentaire aux gestes barrières et à la distanciation physique d'un mètre, qui restent une priorité.**

En vue du déconfinement et de l'accès pour tous à ces masques, le site du Gouvernement met à disposition un ensemble d'informations sur le port du masque grand public, son utilisation et son entretien, ainsi que des recommandations et des contacts permettant aux usagers de fabriquer leur propre masque, dans le respect du cadre défini par les autorités sanitaires et des spécifications de l'AFNOR.

[Consulter la rubrique dédiée sur Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



Toussez ou
éternuez dans
votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un
mouchoir à usage
unique et jetez-le



Saluez sans se
serrer la main,
évittez les
embrassades



Respecter une
distance de
1 mètre

AFFICHES COVID-19 EN « FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE »

Afin de faciliter l'accès à l'information, notamment pour les personnes souffrant de handicap mental, le Ministère de la santé et des solidarités met à disposition des affiches en Facile à lire et à comprendre (FALC).

[Consulter le site du Ministère de la santé et des solidarités](#)

> Rubrique « Réponses à vos questions sur le COVID-19 » > Affiches de communication coronavirus en FALC (colonne de droite).